

Arrêté n°2017/ 96

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ  
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

*Vu le Code de l'éducation articles L. 613.1 et L. 712.2,*

*Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales,*

*Vu les propositions de M. Le Doyen de l'UFR Médecine et Sciences de la Santé,*

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

Le jury de diplôme de la 3<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales, pour l'année universitaire 2017-2018, est composé comme suit :

**Présidente du jury :**

Madame la Professeure Valérie DEVAUCHELLE-PENSEC PU-PH

**Membres :**

Monsieur le Professeur Gilles NEVEZ	PU-PH
Monsieur le Docteur Matthieu TALAGAS	MCU-PH
Monsieur le Docteur Florent LE VEN	MCU-PH

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 23 octobre 2017

P/d Matthieu GALLOU

Le Vice-Président «Formation tout au long de la vie» en charge de la CFVU



A. MAMOUNE

